



**43° Congrès du Syndicat des avocats de France
Paris – 4, 5 et 6 novembre 2016**

Pour un droit social protecteur des travailleurs et des chômeurs

Depuis 2013 et encore récemment avec la loi El Khomri, le Gouvernement a profondément transformé le droit du travail.

Ces réformes ont été conduites en partant du postulat totalement infondé selon lequel le Code du travail serait un frein au développement de l'emploi et à la compétitivité des entreprises.

En rupture totale avec la finalité du droit du travail qui est d'assurer la défense de la « partie faible » au contrat – les salariés – il aurait aujourd'hui pour mission de « sécuriser » les entreprises.

Les lois et décrets parus durant cette période remettent en cause des droits essentiels des salariés et augmentent leur précarité au profit de plus de souplesse et de flexibilité pour les entreprises.

Ils visent aussi à réduire le pouvoir et la place du juge.

Pire, ils ont été menés sans concertation réelle et même, s'agissant des lois Macron et El Khomri, avec un recours aux dispositions de l'article 49 al. 3 et par conséquent sans débat parlementaire, ce alors même que l'ambition affichée par les pouvoirs publics était de développer le dialogue social.

Dans ce contexte, la commission sociale du SAF, fidèle à la vocation du SAF de défense d'une justice démocratique, de qualité, égale pour tous et respectueuse des droits et libertés des citoyens, a pris sa part dans les débats et a formulé à maintes reprises des analyses et propositions en s'appuyant sur l'expérience et la compétence de ses militants, praticiens du droit social au quotidien.

Les pouvoirs publics n'ont malheureusement pas souhaité s'inscrire dans une démarche de dialogue sincère et loyal, préférant focaliser les débats sur des violences en marge du sujet et pratiquant eux-mêmes la plus grande violence, allant jusqu'à remettre en cause le droit de manifester.

Le Congrès du SAF aura été l'occasion de réaffirmer notre indocilité et notre détermination !

Nous continuerons donc à prendre toute notre part dans les combats pour un droit social protecteur des salariés et des chômeurs, accessible à tous.

Nous poursuivrons nos actions pour sensibiliser les citoyens à ces problématiques, notamment par le biais d'articles, de vidéos et de tous autres moyens que nous pourrons mettre en place, mais aussi pour servir de ressource à l'ensemble des composantes du mouvement social et des pouvoirs publics.

Nous développerons aussi nos échanges pour construire des stratégies communes et mener à chaque fois que nous le pourrons des actions judiciaires concertées, à l'instar de celles menées contre l'Agent judiciaire de l'Etat au sujet des délais déraisonnables de la justice prud'homale.

Nous serons présents pour partager nos expériences et tenter de coordonner nos interventions au sein du SAF et avec nos partenaires, afin de créer les outils juridiques et ainsi tout mettre en œuvre pour faire face aux multiples attaques contre les droits et libertés essentiels par une multiplication des actions menées dans tous les domaines (non seulement en droit social, mais aussi droit pénal, droit des étrangers etc.).

Adoptée à l'unanimité, Paris, le 6 novembre 2016